

CONTRAT D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE



Ce contrat couvre la réparation des fuites et des pannes sur un chauffe-eau électrique à accumulation situé à l'intérieur de la maison ou de l'appartement.

J'AI SOUSCRIT CE CONTRAT, AVEC QUEL AUTRE CONTRAT COMPLÉTER MA COUVERTURE ?

- Robinetterie ✓
- Chaudière Gaz ✓
- Electroménager ✓

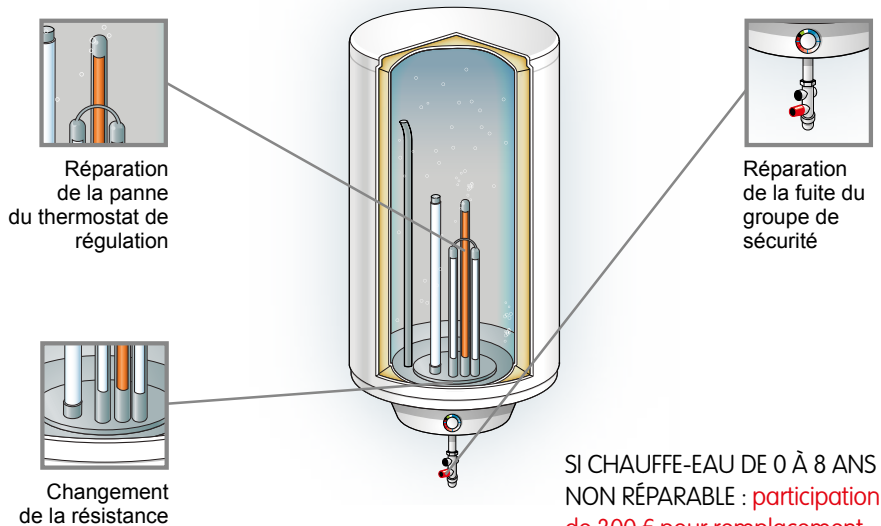
ELÉMENTS COUVERTS ET PRESTATIONS PRISES EN CHARGE

Ce Contrat prend en charge les fuites ou pannes sur :

- ▶ Chauffe-eau électrique à accumulation avec résistance thermoplongeur ou stéatite, à usage domestique, situé à l'intérieur de l'habitation, au sol ou mural et dont la capacité est au moins égale à 50 litres et toutes les pièces qui le constituent ;
- ▶ Groupe de sécurité du chauffe-eau électrique.

EXCLUSIONS

- ▶ Pannes consécutives à un orage ou au gel ;
- ▶ Chauffe-eau installés et/ou utilisés non conformément aux recommandations du constructeur ;
- ▶ Pannes liées à la non pose d'un réducteur de pression à la suite du diagnostic de notre prestataire agréé ;
- ▶ Chauffe-eau mixtes (solaires, thermodynamiques).



CONTRAT D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE

EXEMPLE D'UNE INTERVENTION



► L'intervention en détails

► Corps de métier

Un plombier

LE SAVIEZ-VOUS?

Il existe 2 types de résistance dans un chauffe-eau électrique :

Les résistances thermoplongées : elles ont une protection en acier blindé et sont directement au contact de l'eau.

Les résistances en stéatite : elles sont protégées par un fourreau qui peut être en émail et évite le contact direct de la résistance avec l'eau.